

COMMUNE DE TAVAux ET PONTSERICOURT
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 02 AVRIL 2026

Etaient Présents : MM . CAZENAVE Anthony . LE ROUX Pierre Eloi LETURQUE Daniel . RICHEL Thibaut . DE PROFT Eric . . DELORME Martial. VAN HYFTE Hugues. BERNARD Julie. BEVIERE Hélène. DELCROIX Maryline. MOCKEL Nicolas

Absentes excusées : M. FOSCHIATTI Pascale, CARLIER Victoria, DUBOIS Marion, LEFEVRE Estelle

Lors de cette réunion , le Conseil municipal a délibéré des sujets suivants :

Approbation Compte de Gestion 2025 service des eaux

N° 2026-04-10

SERVICE DES EAUX

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent , les titres définitifs des créances à recouvrer , le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés , les bordereaux de titres de recettes , les bordereaux des mandats , le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers , ainsi que l'état de l'actif , l'état du passif , l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2025

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1 : Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2025 au 31 Décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2 : Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 : Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

_ déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Délibération Vote du Compte Administratif 2025 service eaux

N° 2026-04-11

OBJET :

Vote du Compte Administratif 2025

et affectation des résultats

Service des Eaux

Après délibération, les membres du Conseil Municipal

■ approuvent le compte administratif de 2025 présenté par le Maire et qui s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement

Recettes	95 394.77
Dépenses	<u>93 345.63</u>
	2 049.14
Excédent report	+43 695.44
1068	<u>0.00</u>
Excédent de fonctionnement	+ 45 744.58

Section Investissement

Recettes	26 211.70
Dépenses	<u>12 126.95</u>
	+14 084.75
Excédent reporté	+29 586.08
Excédent d'investissement	+43 670.83

Excédent cumulé **89 415.41**

Restes à réaliser	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	néant	néant
Investissement	néant	néant

■ Décident d'affecter le résultat de fonctionnement (45 744.58 €) et d'investissement (43 670.83 €)
Restes à réaliser néant et compte 1068 néant.

Délibération Affectations des résultats 2025 Service eaux**N° 2026-04-12**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 29 586.08 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 43 695.44 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent- 001) de la section d'investissement de : 14 084.75 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 2 049.14 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 45 744.58 €

Délibération PRIX EAU 2025**N° 2026-04-13****OBJET :****Prix de l'eau 2026**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré fixe le prix de l'eau 2026 ,
à savoir :

Le Prix au M3	1.70 €
L'abonnement	30.00
La location de compteur	20.00 pour les gros 10.00 pour les petits

Approbation Compte de Gestion 2025 COMMUNE**N° 2026-04-14**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent , les titres définitifs des créances à recouvrer , le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés , les bordereaux de titres de recettes , les bordereaux des mandats , le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers , ainsi que l'état de l'actif , l'état du passif , l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2025

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025 , celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures .

1 : Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2025 au 31 Décembre 2025 , y compris celles relatives à la journée complémentaire

2 : Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 : Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

_ déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Délibération Vote du Compte Administratif 2025 COMMUNE

N° 2026-04-15

Après délibération, les membres du conseil Municipal

- Approuvent le compte administratif de 2025 par le Maire et qui s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement

Recettes	438 973.33
Dépenses	<u>354 963.69</u>
	+ 84 009.64
Excédent report	+ 98 527.12
1068	<u>- 31 054.83</u>
Excédent de fonctionnement	+ 151 481.93

Section Investissement

Recettes	83 839.01
Dépenses	<u>102 227.87</u>
	- 18 388.86
Excédent reporté	<u>- 3 7365.33</u>
Excédent d'investissement	- 22 154.69

Excédent cumulé **129 327.24**

Restes à réaliser	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	néant	néant
Investissement	néant	néant

- Décident d'affecter le résultat de fonctionnement (129 327.24€) et d'investissement (-22 154.69 €) au compte 1068 soit 22 154.69.

Délibération Affectations des résultats 2025 COMMUNE

N° 2026-04-16

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -3 765.83 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 67 472.29 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -18 388.86 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 84 009.64 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 22 154.69 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 22 154.69 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 129 327.24 €

OBJET :**Vote des subventions versées****Aux associations**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention

aux associations dont la liste et le montant sont détaillés ci-dessous :

ADMR de MARLE	500.00
A.M.D.V.M.A	3 000.00
Association pour l'école	300.00
Communes médaillées de la résistance	180.00
FOYER RURAL	500.00
FOYER RURAL (pour les fêtes)	5500.00
Restaurant du Cœur	150.00
Association de la pêche « la vandoise »	150.00